



# **LE MÉCÉNAT POUR LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF**

## **ASSURER LE PREMIER ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION D'UNE ASSOCIATION AYANT UN PROJET DE MÉCÉNAT**

Vous accompagnez la structuration et le développement d'associations qui s'interrogent sur le mécénat ? Vous avez besoin de reposer vos connaissances et d'échanger avec d'autres accompagnateurs sur ce sujet ? Cette action de formation d'une journée en partenariat avec la Fondation territoriale 44 vise à vous donner les clés pour expliquer le mécénat aux publics accompagnés, connaître les pré-requis avant de se lancer et identifier les structures ressources vers lesquelles orienter.

## **PUBLIC ET MODALITÉS D'ACCÈS**

### **PUBLIC VISÉ**

- ▶ Salarié-e ou bénévole dirigeant (président, secrétaire ou trésorier) d'une structure membre de la commission du PRIM 44
- ▶ Salarié-e de toute autre structure accompagnant la structuration et le développement d'associations en Loire-Atlantique (service Vie associative des collectivités compris)

### **PREREQUIS**

- ▶ Accompagner des associations dans leur structuration et leur développement, notamment financier
- ▶ Avoir un premier socle de connaissances sur le mécénat. Il est possible pour cela de suivre l'initiation de 2 heures proposée par la Fondation territoriale 44 (gratuit, dates plusieurs fois par an).

### **ACCES**

L'inscription se passe en plusieurs temps :

01. Pré-inscription via le formulaire dédié fourni par les Ecosolies, minimum un mois avant la date de la formation
02. Validation du financement (voir la partie « modalités financières »)
03. Signature d'une convention de formation

## ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné-e, merci de nous contacter au plus tôt pour étudier les possibilités d'adaptation. La référente handicap des Ecosolies est Mathilde Pointecouteau (mathilde.pointecouteau@ecosolies.fr)

## OBJECTIFS ET CONTENUS

---

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Expliquer ce qu'est le mécénat et les grandes lignes de son cadre réglementaire et fiscal
- ▶ Identifier les principaux pré-requis avant de se lancer dans une démarche de mécénat
- ▶ Identifier les expertises extérieures pour bien orienter les structures

### CONTENUS

- ▶ Les enjeux et actualités du mécénat
- ▶ Les rôles et les complémentarités des différentes structures expertes du sujet
- ▶ Le cadre réglementaire, notamment le rescrit fiscal

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, ateliers pratiques et mises en situation, échanges et partages d'expériences, ressources numériques.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation des apprentissages et questionnaire de satisfaction.

### LIVRABLES

- ▶ Livret de formation capitalisant les informations recueillies pendant la formation et des ressources pour aller plus loin.
- ▶ Check-list à l'usage des accompagnateurs.

### INDICATEURS

Le taux de satisfaction des stagiaires de la première session de formation (9 personnes) était de 8,7/10.

---

*J'ai particulièrement apprécié l'alternance de théorie et de pratique. Je retiens la nécessité de bien identifier les avantages et inconvénients de la structure avant de se lancer dans une démarche de mécénat.*

Une stagiaire de la session d'avril 2024

## MODALITES PRATIQUES

---

### DURÉE ET CALENDRIER DE FORMATION

7 heures de formation, soit 1 journée. La prochaine session aura lieu le jeudi 20 mars 2025.

Nous limitons les inscriptions à 2 personnes par structure et par session. La formation ouvre avec un minimum de 8 stagiaires.

### HORAIRES

9h30 – 13h et 14h - 17h30

### LIEU

La formation se déroulera au Solilab, 8 rue Saint Domingue à Nantes.

### CONTACT

Mathilde Pointecouteau, chargée de formation et de professionnalisation,  
[mathilde.pointecouteau@ecossolies.fr](mailto:mathilde.pointecouteau@ecossolies.fr) / 07 48 88 01 45

## MODALITÉS FINANCIÈRES

---

Les frais de formation s'élèvent à 350€ TTC pour les structures non-adhérentes aux Ecosolies, 315€ TTC pour les structures adhérentes.

### JE SUIS SALARIÉ·E

Les frais de formation peuvent être pris en charge par votre OPCO, avec un reste à charge de zéro euro.

### JE SUIS BÉNÉVOLE

#### Association employeuse

Pour les structures adhérentes à Uniformation, un bénévole dirigeant (président·e, trésorier·ère, secrétaire) peut voir ses frais de formation pris en charge, à condition d'être également accompagné d'un salarié.

Pour les structures adhérentes à un autre OPCO, nous étudierons les possibilités de prise en charge au cas par cas.

#### Association non employeuse

Les frais de formation peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès du [Fonds de Développement de la Vie Associative \(FDVA\)](#).

### JE SUIS FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL·LE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Une demande de formation doit être formulée auprès de votre hiérarchie.

## VOS FORMATRICES

---

### Emmanuelle de Pétigny

Diplômée en Sciences Economiques, spécialisée en Economie de la Culture et de la Communication, Emmanuelle a fondé en 2009 Alterm, société qui accompagne les structures de l'ESS dans leur développement, notamment économique via le mécénat. Elle travaille avec la Fondation Territoriale 44 depuis sa création en 2021 et est membre de son comité de direction.



Cette formation vous est proposée en partenariat avec la Fondation territoriale 44.

